LE TEIL, le 09 Mars 2020

Diffusion :
Maire / Adjoints / Délégués
Conseillers Municipaux
(envoi par mail)
D.G.S / Directrice Cabinet
Centre Technique Municipal
La Tribune / Le Dauphiné
Affichage interne / Minutier
C.C.M (par mail après le CM)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 17 FEVRIER 2020 à 18 H 00

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Durand, Faïsse, Galamien, Garreaud, Griffe, Guillot, Jouve, Michel, Noël, Peverelli, Roche, Saez, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Butot, Dolard, Fabre, Mazellier (pouvoir à Griffe), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme), Schmitt.
Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Griffe.

Accueil O. PEVERELLI

C'est le dernier conseil municipal du mandat.

P. DIATTA

Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) avec un diaporama reprenant l'ensemble des éléments d'informations financières.

B. NOEL

Précise que suite au séisme, 9 commerces ont fermés et 10 ont pu rouvrir. La situation reste compliquée pour la plupart des commerces teillois. La commune a fait beaucoup d'efforts pour les accompagner dans leur démarche de réouverture.

P. TOLFO

Accompagnement des personnes dans les campings, remercie les associations qui ont participé et le travail important avec les Services de l'Etat. Il reste une quinzaine de familles à reloger. 80 en janvier. Plus d'enfants déscolarisés.

Les personnes ont envie de revenir au Teil, c'est important de le souligner.

Hôtel de ville - BP 80051 - 07402 LE TEIL CEDEX - tél. : 04 75 49 63 20 - fax : 04 75 52 20 92
www.mairie-le-teil.fr communeleteil07 @communeleteil

B. NOEL

Tous les enfants sont maintenant rescolarisés au Teil tant pour le public et que pour le privé, sur des terrains publics mis à disposition. Pour le lycée la situation sera définitive en septembre.

O. PEVERELLI

Confirme que le suivi des dossiers post séisme nécessite le recrutement de personnel. Si la commune ne le fait pas, elle sera en difficulté et risque de ne pas être en capacité de rechercher les fonds nécessaires à la reconstruction.

M. JOUVE

Informe qu'il est prévu le recrutement d'un chargé de mission à la gestion du Fonds d'Aide au Relogement d'Urgence et d'un chargé de mission à la reconstruction des bâtiments communaux.

Sur les écoles, restauration de l'école du centre et de Mélas confiées au SDEA. Actuellement choix des architectes qui vont travailler sur le projet.

P. TOLFO

On a l'impression que c'est facile. Il faut se battre au quotidien. Par exemple avec l'ANRU, il va falloir se battre pour agrandir le périmètre… si on ne se bat pas au quotidien il n'y a rien. C'est beaucoup de travail.

B. NOEL

C'est aussi une technicité nécessaire. C'est complexe et si on ne va pas chercher des fonds on n'y arrivera pas.

O. PEVERELLI

Informe par ailleurs qu'il souhaite que la commune, en lien avec la communauté de communes, réfléchisse à l'instauration du « permis de louer » pour la location de logements. Cela permettrait d'avoir un regard sur la sécurisation des logements pour éviter la location de logements insalubres.

Diapo TDF :

O. PEVERELLI

Concernant le Tour de France, explique qu'il sera proposé aux associations teilloises de profiter de l'évènement en organisant des stands sur la Place Sémard le jour du départ. Ce départ génèrera des retombées intéressantes pour les commerces de la commune.

B. NOEL

Pour les commerçants aussi c'est primordial, ils s'organisent pour que ce soit un moment de fête avec des retombées économiques.

Y. CHAMBERT

Le village départ sera sur les allées Paul Avon ?

O. PEVERELLI

Oui.

M. FAISSE

C'est une chance pour Le Teil d'accueillir un tel évènement sportif.

Diapo 24

P. TOLFO

Sur les dons, on réfléchit à mettre en place des aides pour les déménagements. Travail avec l'entreprise d'insertion Rebond pour pallier à cette difficulté. Ces dons vont aussi servir à cela.

O. PEVERELLI

De nombreuses associations ont fait des dons à la commune. C'est une magnifique démarche de solidarité. Je les remercie vivement. C'est le geste qui compte, c'est une aide à la reconstruction. Les recherches de financements sont primordiales.

O. PEVERELLI

Sur diapo 31

Insiste sur le fait que les investissements prévus dans le PPI, notamment pour la réparation des bâtiments communaux, sont indispensables. Ce PPI comporte également la poursuite d'opérations engagées avant le séisme. Ces opérations sont importantes afin d'assurer l'implantation de services et d'équipements nouveaux de qualité et renforcer ainsi l'attractivité. La reconstruction est obligatoire et il conviendra donc de mener la bataille des subventions afin de limiter au maximum le reste à charge et le recours à l'impôt. Des discussions sont bien engagées avec l'Etat et le Département.

O. PEVERELLI

Remercie les services qui gèrent le post séisme. Très bel éclairage avec ce document. Remercie la MAIF pour les nouvelles tables et chaises.

I - Finances

1- Débat d'Orientation Budgétaire 2020

La loi d'orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu qu'un débat ait lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce débat permet aux conseillers municipaux d'exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d'ensemble ; il permet également au Maire de connaître les différentes propositions des conseillers sur les priorités de leurs choix budgétaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire permet aux membres de l'assemblée de connaitre l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement, ainsi que l'étendue des projets de l'année 2020.

Voté à l'unanimité

2 - Subventions 2020 pour les projets d'investissement de la Commune

Par délibération du 20 janvier 2020, il a été décidé de solliciter l'Etat, la Région AURA et le Département de l'Ardèche pour la reconstruction des bâtiments communaux.

Les discussions en cours, notamment avec la Préfecture de l'Ardèche, conduisent à revoir la délibération du 20 Janvier 2020 afin d'augmenter les participations des financeurs et d'intégrer de nouvelles opérations.

Il est donc proposé de revoir les montants de subvention à solliciter dans le cadre de la DETR/DSIL pour l'Etat, ainsi que des règlements spécifiques « séisme » pour la Région AURA et le Département de l'Ardèche, selon la répartition ci-dessous :

	Cout TTC	**Etat**	**Région**	**Département**	**FCTVA**	**Autofinancement**
Parking Laparel	480 000	201 600		120 960	*76 800*	80 640
Nouveau CTM	240 000	100 000			*38 400*	101 600
Vidéoprotection	140 000	58 800	35 280		*22 400*	23 520
Vélobus	140 000	58 000	35 280		*22 400*	24 320
Ecole Mélas	750 000	315 000	126 000	63 000	*120 000*	126 000
Ecole Centre	450 000	189 000	75 600	37 800	*72 000*	75 600
Mairie	1 000 000	420 000	168 000	84 000	*160 000*	168 000
Eglise centre (études)	200 000	84 000	33 600	16 800	*32 000*	33 600
Cimetières	80 000	33 600		20 160	*12 800*	13 440
Total	**3 480 000**	**1 460 000**	**473 760**	**342 720**	**556 800**	**646720**

Voté à l'unanimité

II - Urbanisme et Travaux

1 - Accord de la commune pour qu'EPORA vende un bien à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron

Dans le cadre de la convention d'étude et de veille foncière signée entre la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune de Le Teil et l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), il est prévu l'accompagnement par l'EPORA des deux collectivités dans la mise en œuvre de l'OPAH RU et du NPNRU sur le centre-ville.

EPORA s'est porté acquéreur par voie de préemption de l'immeuble 4 rue Baudin, cadastré section BD n°247. Cet immeuble est situé dans le périmètre de l'îlot 16 rue de République, qui fait l'objet d'un programme de résorption de l'habitat insalubre, en partenariat avec l'ANAH. La Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron porte la réhabilitation de cet îlot dans le cadre de sa compétence habitat/logement.

Il convient, conformément aux dispositions de la convention existante, de délibérer pour désigner la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron comme acquéreur de la parcelle BD n°247. Il est donc proposé d'autoriser l'EPORA à vendre à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron l'immeuble situé 4 rue Baudin.

Voté à l'unanimité

2 - Echange de délaissé de voirie Rue du Cadran Solaire

La Commune est propriétaire d'un délaissé de voirie inutilisé situé au droit de la parcelle CE n°193 sise rue du Cadran Solaire. Il convient de céder ce délaissé, d'une superficie de 57 m², à la société BATMEN qui a obtenu une déclaration préalable pour réaliser une division foncière en vue de bâtir.

Par ailleurs, la société BATMEN est propriétaire de la parcelle CE n°11 sur laquelle se trouve une partie de chaussée, trottoir et un poteau d'éclairage public, d'une superficie approximative de 50 m².

Il est donc proposé de procéder à un échange de terrain pour régulariser la situation.

Voté à l'unanimité

3 - Acquisition voirie La sablière

Considérant l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation qui autorise la vente de logements HLM à leurs occupants, passé un délai de dix ans après construction et vu la demande d'Ardèche Habitat de céder à la commune la voirie et les réseaux du lotissement La Sablière 5 (allée des Artistes et allée des Bons Voisins), il est proposé d'acquérir la parcelle CE n°391 d'une superficie de 2 801 m², correspondant à la voirie et aux réseaux secs et hydrauliques de ce lotissement, au prix de l'euro symbolique, afin de l'intégrer dans le domaine public communal.

Voté à l'unanimité

4 - Acquisition terrain chemin du Dépôt

Par délibération du 12 Décembre 2017 la commune a décidé d'acquérir auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche plusieurs parcelles de terrains, d'une superficie globale de 1 460 m² au prix de 16 € du m².

Par délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 13 janvier 2020, le Conseil Départemental a accepté de céder à la commune de Le Teil 1 503 m² au prix de 24 048 €.

Dès lors, il convient de modifier la délibération prise par le conseil municipal le 12 Décembre 2017 afin de préciser les parcelles acquises, la surface exacte et le prix d'acquisition.

Voté à l'unanimité

5 - Vente bâtiment du Joncas

Dans le cadre de la vente du bâtiment du Joncas, la commune a souhaité diminuer la superficie de terrain cédée, pour des raisons d'accès et d'entretien au parc du Joncas pour l'activité d'accrobranche présent sur le site.

La superficie de terrain vendu est désormais de 2 462 m², au lieu de 4 172 m². Dès lors, il est proposé au conseil municipal de vendre le bâtiment du Joncas au prix de 80 000 €.

Voté à l'unanimité

6 - Convention de mandat à intervenir avec l'Etat pour la réalisation des travaux de mise en sécurité sur la RN 102 - quartier Melas

De nombreux bâtiment extrêmement fragilisés, jouxtant la Route Nationale n° 102 ont dû faire l'objet, en urgence, de travaux de soutènement et d'étaiement, motivant l'intervention d'arrêtés préfectoraux de réquisition d'entreprises spécialisées, aux fins d'assurer un rétablissement de la circulation sur cette voie.

Pour des raisons de coordination des travaux et compte tenu de l'urgence à rétablir une circulation sécurisée sur ces voies, il est proposé par l'Etat de confier à la commune du Teil la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux urgents. Le financement sera pris en charge à 100% par l'Etat dans le cadre de cette convention.

Voté à l'unanimité

O. PEVERELLI

Ce Conseil Municipal est terminé, dernier de nos 6 années. Remercie chaque Conseiller Municipal pour son investissement tout au long du mandat. Relève l'état d'esprit : dans le respect de tous. Avec des divergences mais toujours dans l'esprit de construire pour notre commune. C'est ce qui redonne des lettres de noblesse à l'engagement municipal. J'ai pris beaucoup de plaisir à animer ce conseil. J'espère que la suite se fera dans le même état d'esprit.

B. NOEL

6 ans de mandat, c'est long. Il y a eu des débats au sein de la majorité, dans l'opposition aussi. S'il n'y avait pas eu de pilote il se serait cassé la figure. Et d'autant plus il y a 3 mois quand il y a eu le séisme. Il a su concilier les inconciliants. On a pu travailler dans la bonne humeur, dans les compétences, dans les situations délicates, Olivier tu as eu un vrai brevet.

P. TOLFO

Remercie aussi Olivier PEVERELLI, moteur de cette équipe qui nous a permis de travailler en mode projet : recherche de financements, de partenariats… Mais aussi grâce à sa vision. Merci pour tout ce travail. C'est passé extrêmement vite.

O. PEVERELLI

Durant ces 3 derniers mois, c'est une aventure collective. Les services, les bénévoles… nous étions très nombreux et je souhaite que cet état d'esprit perdure car les années qui arrivent ne vont pas être simples. Quel que soit le résultat des urnes, il y a besoin de conserver cet état d'esprit qui permettra de ne pas hypothéquer l'avenir du Teil. Il faudra que l'équipe en place continue de travailler pour le bien des Teillois.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal se termine à 20h

* *
*